itinéraires sud
le journal de sud éducation rhône

Fort·e·s, fièr·e·s, féministes et radicales et en colère

Bribes émerveillées de la manif' du 7 mars

Cette année, plusieurs rassemblements étaient organisés à Lyon pour la journée internationale des droits des femmes. 6 000 manifestant·es ont défilé dimanche 7 mars, à l'appel du collectif Droits des femmes 69. Une marche en mixité choisie, sans hommes cisgenres, était partie de la place Guichard et a rejoint le reste de la

journal bimestriel ■ n^lle série
n° de CPPAP 0920 S 05020
n°121 ■ mars - avril 2021

[suite]

Fort.e.s fièr.e.s féministes et radicales et en colère

manifestation. Puis le lendemain, lundi 8 mars, un rassemblement a eu lieu place Jean Macé à 15h40, pour dénoncer plus particulièrement les inégalités et les violences sexistes et sexuelles au travail.

Dimanche dernier, nous étions des milliers, poings levés, à dire notre force et notre fierté. Femmes, personnes trans, lesbiennes, bies, racisé·es, personnes intersexes, travailleurs et travailleuses du sexe... Et les jeunes sont partout, chaque fois je les trouve plus nombreux·ses ! Quelle joie de voir des ados et des tout jeunes adultes là, équipé·es, pancarté·es, sapé·es et joyeux·ses. Les clameurs de la marche non mixte qui rejoint Bellecour mettent dans l'ambiance avant même que le gros défilé ait commencé.

Quelle exaltation de lire cette succession sans fin de pancartes empouvoirisantes, sur lesquelles les références à l'actualité féministe pleuvent : Haenel, Coffin, Despentes, et nos autres héroïnes, encensées ; Darmanin et Dupont-Moretti, maudits, le patriarcat, vomi. Les slogans contre les viols, l'inceste et la pédocriminalité, les féminicides, claquent fort. Les choses bougent, on le sait. Venir en manif' féministe, ça permet de les sentir vibrer en direct.

Comme quand on traverse la Saône. Lorsque la Marche des fiertés a pénétré pour la première fois dans le Vieux Lyon, en 2018, quelle émotion c'était de franchir ce pont et d'affirmer que là, aussi, la rue est à nous. Devant le Palais de Justice et ses colonnes antiques, la marche du 7 mars fait une pause pour rendre hommage aux victimes de violences sexistes et sexuelles. Puis deux personnes aux poitrines nues escaladent les grilles, et s'embrassent fougueusement en brûlant un fumigène violet, sous les acclamations de la foule. L'euphorie.

« Chaque baiser lesbien est une révolution », écrit Alice Coffin dans son fabuleux manifeste Le Génie lesbien, en reprenant un graffiti envoyé par une militante lesbienne d'Europe orientale. La première fois que j'ai embrassé une femme dans l'espace public, moi qui suis femme aussi, c'était l'année dernière. Un mec qui passait par là a cru bon de nous dire que c'était dégueulasse. Alors quelle allégresse, ce magnifique baiser.

Quel plaisir d'entendre les chants révolutionnaires entonnés par la chorale féministe de Lyon, d'Anne Sylvestre à une version revisitée de Cayenne qui met l'héroïne, une travailleuse du sexe, au centre du récit. De voir les générations militantes se rencontrer quand un camion diffuse une version un peu ramollo de L'Internationale, rafraichie immédiatement par certaines qui proclament sur ce vieil air que « Les trans, les gouines et les pédales seront le genre humain ».

Quel délice de voir les féministes de tous les pays se mélanger quand des Sud-américaines lancent Cancion sin miedo, la « chanson sans peur » mexicaine qui s'insurge contre les féminicides, et que les francophones font de leur mieux pour suivre. Quelle joie de profiter d'un moment hors du temps, quand nos corps se mettent à se déhancher place Bellecour, si libérés du male gaze qu'ils en oublieraient presque le couvre-feu. La révolution est déjà féministe ; les violeurs brûlent sur le bûcher pendant que les sorcières solidaires dansent une gigue endiablée.

Malgré la pandémie, la casse des moyens continue !

Alors que la crise sanitaire a mis en lumière l'absolue nécessité de la présence des enseignant·e·s face à leurs élèves et les bénéfices pédagogiques d'effectifs réduits dans les classes, la baisse des moyens continue.

Plus de 1 800 postes doivent encore être supprimés dans le second degré, soi-disant au profit du premier degré, qui « gagne » quelques maigres créations de postes. Mais ces postes sont de la poudre aux yeux ! L'Inspecteur d'Académie a beau se féliciter de la nouvelle carte scolaire, les miettes accordées au premier degré sont loin d'être suffisantes : dédoublements des grandes sections et augmentation des décharges de direction absorbent ces nouveaux postes. On voit les postes de remplaçant·e·s se réduire comme peau de chagrin.

Alors qu'on attend 43 500 élèves supplémentaires, le nombre de postes supprimés en 2021 double par rapport à 2020 ! La situation sanitaire justifie des recrutements massifs, mais le ministre Blanquer choisit de surcharger les classes avec toutes les conséquences négatives pour les apprentissages, les conditions de travail et la santé des élèves, ainsi que celles de leur famille et des personnels.

L'académie de Lyon gagne quelques postes (18) mais c'est aussi l'académie qui va connaître l'augmentation du nombre d'élèves la plus forte (+2,2%) à la rentrée 2021. Les effectifs par classe continuent à augmenter et on pousse les murs au lieu de recruter.

À cela s'ajoute la réduction de 900 postes au concours de l'enseignement 2021 pour le premier degré public, par rapport à 2020, au profit de l'enseignement privé sous contrat, qui voit le nombre de postes ouverts au concours augmenter de... 900 !

Dans le second degré, les récentes DHG (dotation horaire globalisée) sont éloquentes : réduction au strict minimum des heures postes et explosion des enveloppes d'HSA et d'HSE (heures supplémentaires annualisées ou effectives). Au lieu de créer des postes, le ministère de l'Éducation nationale choisit de faire porter aux enseignant·e·s déjà en poste le surplus horaire, augmentant ainsi sensiblement leur charge de travail, ou en faisant appel à des contractuel·le·s, précarisant encore un peu plus la profession.

Les établissements classés Rep et Rep+ sont loin d'être épargnés, avec une diminution significative de l'allocation progressive de moyens (APM) dans les 3 départements de l'académie de Lyon. Ceci ne peut qu'accentuer encore les inégalités territoriales et les écarts de réussite scolaire.

La lutte collective reste primordiale pour contrer l'École dégradée, inégalitaire et précaire que nous promet ce gouvernement !

Sud Education appelle à soutenir les luttes locales en cours, comme celles de Vaulx-en-Velin, Givors ou Villeurbanne, et à créer ou à se joindre aux collectifs.

Prime REP et REP+ :
Sud Éduc' sur le front pour les plus précaires

Les 11 et 12 mars, quelques chanceuses et chanceux assistaient en présentiel à la Formation juridique niveau 1 organisée par Sud Éduc' 69, dans les locaux prêtés par les camarades de Sud Rail. Dense, mais passionnant et stimulant. L'occasion, entre autres, d'en apprendre plus sur la campagne que notre fédération lance pour que tous les personnels des établissements REP et REP+ bénéficient de la prime associée.

C'est quoi les bails ? Tous·tes les agent·es contractuel·les bénéficient des mêmes indemnités et primes que les titulaires s'ils·elles ont les mêmes missions : professeur·e principal·e, établissements en éducation prioritaire... C'est un décret de 2016 qui le dit (1). Tous·tes, et même les inspecteurs et inspectrices chargé·es de circonscriptions situées dans ces zones, dont les conditions de travail sont si difficiles, d'ailleurs on n'en parle sans doute pas assez. Tous et toutes... sauf les assistant·es d'éducation (AED) et les accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH).

Les spécialistes juridiques de Sud Éducation ont élaboré une stratégie de choc pour mettre fin pour de bon à cette situation inique.

Les AESH (2), si on les considère comme des travailleuses médicales et sociales, ce qui devrait être le cas, sont discriminées par rapport à d'autres agent·es publiques dans des situations analogues. Ce sont en effet les seules dans ce groupe à être en contact avec les élèves et à ne pas toucher l'indemnité REP/REP+. Les mandaté·es juridiques estiment que cette discrimination, contraire à la jurisprudence française et au droit européen, devrait être reconnue par l'État sans trop tergiverser. Notre syndicat va donc aider ces agent·es à faire, massivement, des demandes en ce sens aux supérieurs hiérarchiques et aux tribunaux administratifs.

Pour les AED, le combat est plus complexe, car ils·elles n'appartiennent pas à cette catégorie, ce qui fait qu'on ne peut pas utiliser le même argument légal. Sud Éduc' a décidé de faire modifier le décret évoqué plus haut pour que les assistant·es d'éducation soient inclus·es. La première requête n'a pas obtenu de réponse, alors ce sera bientôt au Conseil d'État – la plus haute juridiction légale en France – de trancher. On attend sa réponse de pied ferme !

Cette prime, c'est beaucoup de sous ? La plupart du temps, l'injustice se mesure, se chiffre. On vous épargne ici les calculs savants, mais par exemple, un ou une AESH à 62 % qui effectue ses 24 heures hebdomadaires en REP+ perd 2 880 € par an (3). DEUX MILLE HUIT CENTS QUATRE VINGTS EUROS. Et la régularisation peut être demandée pour les quatre dernières années ! Un petit pactole qui ne partira

(1) Plus précisément, le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016, article 11, consultable librement comme tous les textes de lois français sur le site http://legifrance.gouv.fr

(2) AESH est accordé après au féminin, étant donné la grande majorité de femmes dans leurs rangs.

(3) Les taux REP+ ont augmenté ces dernières années, c'était moins avant. Tous ces calculs savants sont détaillés dans le journal des syndicats et de la fédération Sud éducation de janvier 2020.

pas dans les paradis fiscaux, mais servira à compenser, un peu, des salaires de misère.

[suite]
Primes REP et REP+

Comment agir ? Il faut faire passer le mot à nos collègues concerné·es, pour que tout le monde soit au courant, et se mobilise ! N'hésitez pas à contacter le syndicat pour un coup de main pour faire les démarches.

Dans un numéro du journal de la fédé, il y a une affiche A3 à placarder sur le panneau d'affichage syndical de ton bahut, et tous les outils pour exiger ces primes, dont des modèles de courrier pour les personnels concernés. On peut le trouver au local (où il y a aussi des brochures et des tracts à disposition de tous·tes). Ce numéro du journal est aussi dispo super facilement sur internet, en tapant journal_prime_aed-aesh-4 sur un moteur de recherche.

Une page est aussi consacrée à la prime pour les AESH dans le tout dernier numéro du journal fédéral, celui de mars 2021, entièrement consacré aux AESH.

L'autogestion... dans la classe aussi !

Dans un précédent livre (le n°4 de la collection N'autre école), Catherine Chabrun nous avait parlé de la pédagogie Freinet. Dans Les chemins du collectif (n°13 de la collection), Andrés Monteret nous fait entrer dans la pédagogie institutionnelle (PI). Fruit de la rencontre entre pédagogie Freinet (historiquement liée aux écoles rurales) mise à l'épreuve des écoles casernes de la banlieue parisienne et des outils psychanalytiques, la PI est née dans les années 60.

Les pratiques pédagogiques de ce courant sont fondamentalement politiques : elles traitent de l'organisation collective de la classe. La PI est émancipatrice puisqu'elle vise à ce que le groupe s'approprie ses moyens d'apprendre. Elle ouvre ainsi une voie vers un apprentissage de l'autogestion par des élèves. Celle-ci fait écho à la revendication historique de Sud Éducation d'une organisation de chaque établissement par ceux et celles qui y travaillent.

D'institutionnelle, il ne faut pas comprendre que l'on parle de l'Institution, mais des institutions que l'enseignant-e peut mettre en place pour servir de médiation entre lui/elle et les élèves. Des institutions qui permettent à chacun-e de prendre conscience de sa place dans le groupe, de changer les rapports aux groupes et aux individus et de s'engager dans les apprentissages et les projets collectifs de la classe. Des institutions qui constituent un cadre clair pouvant permettre à l'enseignant-e d'être aussi envisagé-e comme un élément du groupe et non comme l'adulte usant de son autorité (au moins vécue comme arbitraire) sur les élèves. C'est en cela que la PI nous propose une sortie de l'école caserne, une voie vers l'école émancipatrice.

Nous sommes nombreux.ses à utiliser, consciemment ou non, des outils issus de la PI dans nos classes : quoi de neuf ?, conseils, ceintures... Pourtant, utiliser ces outils ne fait pas forcément de nous des praticien.ne.s de ce courant pédagogique. La mise en place d'un fonctionnement qui fait système (notamment via les prises de décisions collectives) est déterminante. Il paraît donc nécessaire de savoir ce qu'il y a derrière ces institutions et d'y réfléchir pour parvenir à en faire des outils émancipateurs. C'est ce que le livre nous propose.

[suite]
L'autogestion: dans la classe aussi.

Le collectif d'adultes engagé.e.s en PI permet aux praticien.ne.s de réfléchir sur leurs pratiques, de rendre visibles les logiques parfois inconscientes qui se jouent dans des situations de classe parfois compliquées. Le livre nous rappelle aussi l'importance de l'organisation collective entre adultes. A travers le syndicalisme, les organisations politiques, les habitats partagés, les associations culturelles...

Quoi de plus nécessaire en ce moment que ce pluriel et ce collectif à tous les niveaux ?!

Une lecture qui fait du bien et qui rappelle que les chemins sont multiples (en plus d'être collectifs !) et évoluent sans cesse et avec le groupe. Notre métier est complexe et vivant !

Andrès Monteret, Les chemins du collectif, Libertalia, 10€, 192 pages.

Une attaque contre la liberté pédagogique et la liberté syndicale

Sud Education Rhône s'associe au communiqué intersyndical dénonçant la mutation forcée d'Hélène Careil. Cette décision se place dans la droite ligne d'une répression anti-syndicale qui tend à devenir systématique (4 de Melle, collège de la République de Bobigny...).

Mutation forcée de Hélène Careil :
une attaque contre la liberté pédagogique et la liberté syndicale

Communiqué intersyndical du 28 février 2021

Le 19 février, Hélène Careil, enseignante depuis 7 ans à l'école Marie Curie de Bobigny, a reçu un courrier de la part de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 93 lui annonçant sa mutation effective « dans l'intérêt du service » contre son gré à Aubervilliers à partir du 1er mars.

Déchargée syndicale pour SUD Éducation 93 depuis septembre, Hélène Careil est aussi militante pédagogique à l'ICEM-Pédagogie Freinet depuis de nombreuses années.

Sa mutation forcée, au prétexte de sa prétendue responsabilité dans les dysfonctionnements de l'école, lui avait été annoncée le 4 février par un courrier de la DSDEN 93 la sommant de venir consulter son dossier administratif le mercredi 10

février. Ce jour-là, à l'appel du collectif de soutien à Hélène, plus de 200 personnes s'étaient rassemblées devant la DSDEN, avec de nombreuses prises de parole : collègues de l'école, élèves et parents d'élèves, Groupe Départemental ICEM Freinet 93, Ligue des Droits de l'Homme 93, section française de la Défense des Enfants International ou encore de Véronique Decker, directrice de l'école Marie Curie pendant 20 ans.

Deux pétitions ont été mises en ligne et ont reçu à ce jour, à elles deux, plus de 12 000 signatures cela montre bien toute l'ampleur symbolique de cette mutation, qui non seulement affecte une personne et son école, mais ouvre une porte à l'administration, leur permettant de muter les personnels quand bon leur semble sans qu'aucune commission paritaire ne soit convoquée.

Cette mutation est donc une grossière manœuvre de répression pédagogique et syndicale.

Durant toute la « procédure », Hélène n'a a aucun moment pu être entendu par le DSDEN.

En janvier 2020, une première demande de médiation avait été émise par une partie de l'équipe de Marie Curie (14 collègues sur 17) lors d'une audience faisant suite à une inspection d'école, inspection à charge contre les enseignant.e.s. Il sera, ensuite, interdit à Hélène et à sa collègue de prendre un CP ou un CE1 l'année suivante. Cette dernière quittera Marie Curie après de longs mois d'arrêt pour souffrance au travail. Le 18 décembre 2020, Hélène redemande, dans le cadre d'un entretien avec l'IEN et l'adjointe au DASEN, une médiation pour elle et ses collègues qui sont en grande souffrance, depuis deux ans, médiation qui lui est refusée. Le 10 février dernier, Hélène a découvert que son dossier administratif ne contient aucun document prouvant une quelconque faute professionnelle.

Hélène demande donc, le vendredi 12 février une audience au DASEN pour se faire entendre. A ce jour celui-ci n'a pas donné suite à sa demande. Néanmoins dans un courrier daté du 15 février, il confirmera la mutation d'Hélène.

Si la mutation dans l'intérêt du service ne constitue pas juridiquement une sanction, elle en est une de fait pour Hélène Careil, pour ses collègues, pour ses élèves et leurs familles.

Cette décision inique de l'administration s'inscrit dans la vague de répression syndicale qui sévit dans l'Éducation nationale, comme au collège République de Bobigny, à Melle ou à Bordeaux.

Nos organisations continueront à se mobiliser pour faire annuler cette décision et le respect des libertés pédagogiques et syndicales.

"Hélène CAREIL est à nos yeux l'exemple même de l'enseignante au service d'une école publique accueillant tous les enfants avec la même passion."

Ligue des Droits de l'Homme 93

[suite]
Une attaque contre la liberté politique et syndicale

Tentative de maccarthysme contre l'université et la recherche

On avait eu la sortie de Blanquer, particulièrement intolérable, suite à l'assassinat de Samuel Paty, évoquant des complicités intellectuelles avec le terrorisme et accusant un soi-disant islamo-gauchisme de faire des ravages à l'université. Voici que Frédérique Vidal monte à la charge lors d'une interview gratinée menée par un chef de meute des nouveaux chiens de garde, Jean-Pierre Elkabbach : « Ce qu'on observe à l'université, c'est que des gens peuvent utiliser leurs titres et l'aura qu'ils ont [...]. Ils sont minoritaires et certains le font pour porter des idées radicales ou des idées militantes de l'islamo-gauchisme en regardant toujours tout par le prisme de leur volonté de diviser, de fracturer, de désigner l'ennemi. [...] C'est pour cela que je vais demander, notamment au CNRS, de faire une enquête sur l'ensemble des courants de recherche, sur ces sujets, dans l'université, de manière à ce qu'on puisse distinguer ce qui relève de la recherche académique de ce qui relève du militantisme, de l'opinion ».

Si ces attaques ont autant de fondements intellectuels que les émissions et les chroniques de droite (d'extrême droite) de CNews, elles n'en sont pas moins révélatrices d'orientations de la macronie et du gouvernement.

Elles s'inscrivent dans la suite des clins d'œil appuyés de la macronie aux idées nauséabondes de l'extrême droite politique et médiatique avec la loi dite contre le « séparatisme » qui vise les musulmans et réduit les libertés associatives. Elles rejoignent les positions répressives et ne tolérant aucune divergence et aucune contestation, notamment dans l'éducation, comme on le voit avec la répression d'Helene Careil. Elles portent atteinte aux libertés académiques et de la recherche jusque-là garanties aux universitaires et aux chercheurs et menace particulièrement l'autonomie des sciences humaines et sociales. Le projet de demander une enquête sur les courants de recherche afin de débusquer un soi-disant islamo-gauchisme, plus précisément de traquer les orientations de recherche qui déplaisent au pouvoir notamment quand elles mettent en cause les dominations qui traversent notre société, confirme l'orientation de plus en plus autoritaire de ceux qui nous gouvernent.

L'attaque est tellement sidérante que même la conférence des présidents d'universités (CPU), pourtant pas suspecte de complicité avec un quelconque gauchisme, car, peu ou prou, elle soutient toutes les attaques libérales contre l'université depuis des années, s'en est offusqué et s'est fendu d'un communiqué : « «La CPU regrette la confusion entre ce qui relève de la liberté académique, la liberté de recherche dont l'évaluation par les pairs est garante, et ce qui relève d'éventuelles fautes et infractions, qui font l'objet si nécessaire d'enquêtes administratives».

Même le CNRS a vu rouge : «L'islamogauchisme», slogan politique utilisé dans le débat public, ne correspond à aucune réalité scientifique. Ce terme aux contours mal définis, fait l'objet de nombreuses prises de positions publiques, tribunes ou pétitions, souvent passionnées. Le CNRS condamne avec fermeté celles et ceux qui tentent d'en profiter pour remettre en cause la liberté académique, indispensable à la démarche scientifique et à l'avancée des connaissances, ou stigmatiser certaines communautés scientifiques. Le CNRS condamne, en particulier, les tentatives de délégitimation de différents champs de la

recherche, comme les études postcoloniales, les études intersectionnelles ou les travaux sur le terme de “race”, ou tout autre champ de la connaissance. »

Laissons le mot de la fin à Pinar Selek, car nulle mieux qu’elle ne saurait résumer le danger que représente ce type de discours : « Depuis vos dernières déclarations sur "l’islamo-gauchisme", je suis dans un cauchemar terrible. Votre discours réveille tout ce que j’ai vécu et tout ce que mes collègues en Turquie sont en train de vivre, sous l'islamo-fascisme. Je pense que tout.es les scientifiques exilé.es qui sont aujourd’hui accueilli.es par le Programme PAUSE (Programme national d’Aide à l’Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil) sont entrés dans le même cauchemar, car elles-ils savent aussi très bien comment les libertés académiques se rétrécissent quand les pouvoirs politiques interviennent dans le champ scientifique avec la justification de la lutte contre le terrorisme. En général, c’est comme ça que ça se passe. En Turquie, en Chine, en Iran. Et aujourd’hui en France. »

Liberté pour Tuna Altinel.
L'État turc emprisonne les « Universitaires pour la paix »

Malgré son acquittement définitif, Tuna Altınel n'a toujours pas la liberté de sortir de Turquie. Les autorités turques doivent cesser leur acharnement à son encontre et lui rendre son passeport !

Tuna Altinel, maître de conférences à l’université Lyon 1 depuis 1996, mathématicien reconnu internationalement, a été emprisonné 81 jours entre mai et avril par les autorités turques.

Engagé pour la défense des droits humains dans le mouvement des « Universitaires pour la paix », Tuna Altınel a été poursuivi par la justice turque pour avoir signé en janvier 2016 l’appel « Nous, enseignants-chercheurs de Turquie, ne serons pas complices de ce crime » qui dénonce l'intervention des forces militaires turques dans certaines provinces du sud-est de la Turquie à partir de l'été 2015 (rapport du HCDH de l'ONU) et demande la reprise des pourparlers pour que la paix soit rétablie.

À son arrivée en Turquie le 12 avril 2019 pendant les congés universitaires, son passeport lui a été confisqué. Il a été arrêté puis emprisonné samedi 11 mai 2019. On lui reproche d'avoir participé en février 2019 à une conférence publique organisée par une association légalement déclarée en France pour informer sur les conséquences de l'intervention militaire sur les populations civiles.

Depuis sa libération, Tuna Altinel est toujours bloqué en Turquie (passeport confisqué depuis le 12 avril 2019) et ne peut donc pas reprendre son activité d'enseignant-chercheur à l'université Lyon 1. Acquitté dans son premier procès en septembre 2019, le tribunal de Balıkesir a prononcé également son acquittement lors de son second procès le 24 janvier 2020. Ce second acquittement a été confirmé en septembre 2020 après le rejet par la cour d'appel du pourvoi en cassation du procureur, mais les autorités turques refusent toujours de rendre à Tuna Altınel son passeport.

Du 14 au 19 mars, alors que cela fait plus de 700 jours que Tuna Altinel ne peut plus librement circuler, 70 mathématicien·nes du monde entier ont posté des vidéos de soutien (#PassportForTuna).

SUD éducation Rhône et Solidaires Rhône apportent également tout leur soutien à Tuna Altinel et exigent qu'il puisse de nouveau enseigner, circuler et s'exprimer librement.

Plus d'infos sur le compte twitter @SoutienTuna et sur le site:

http://math.univ-lyon1.fr/SoutienTunaAltinel/

où la pétition est toujours en ligne (https://-math.univ-lyon1.fr/petitionTunaAltinel/)

Les REP et les REP+ ne sont plus prioritaires

communiqué

« Les écoles REP et REP+ ne sont plus prioritaires pour le remplacement et je vous demande d'utiliser les moyens du dédoublement pour remplacer les enseignants absents de vos écoles. »

220 classes non remplacées la semaine dernière dans le Rhône selon les chiffres de l'inspecteur de l'académie du Rhône. La création pour septembre 2021 de 50 postes de titulaires remplaçant-e-s parait bien peu !

La situation dans les écoles où plusieurs classes ne sont pas remplacées sur des absences longues est intenable. Les élèves réparti-e-s dans les classes font monter les effectifs à 40 et rendent le non brassage des groupes demandé par le protocole sanitaire inapplicable.

Comme toujours on demande aux enseignant-e-s présent-e-s de palier les manques de l'administration dans des conditions de travail de pire en pire. En récompense, ils et elles reçoivent régulièrement un mail du DASEN les rendant responsables de la propagation du virus car ils et elles mangeraient sans masque dans les salles des maître-sse-s

Aujourd'hui, le DASEN finit de démanteler le RASED et revient sur la décision ministérielle du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ en demandant à ces enseignant-e-s d'assurer le remplacement de leurs collègues non remplacé-e-s.

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ s'est fait sans création de postes, faisant disparaître le dispositif « Plus de maîtres que de classe », faisant monter les effectifs des autres niveaux dans les REP et REP+ et finissant de réduire à peau de chagrin le nombre de postes de titulaires remplaçant-e-s.

Pour compenser le dispositif « plus de maitres que de classes » qui bénéficiait à tous les niveaux de l'école, les enseignant-e-s des classes dédoublées peuvent passer jusqu'à 25% de leur temps de classe à travailler avec d'autres élèves que les leurs sur des projets définis par l'équipe pédagogique. Ils et elles sont néanmoins administrativement et sur le terrain les enseignant-e-s d'élèves dont ils doivent assurer le suivi toute l'année.

Le remplacement n'est mentionné ni dans les missions des enseignant-e-s des classes de CP et CE1 dédoublés, ni dans celles des enseignant-e-s du RASED ou d'UPE2A et ne doit pas l'être. Enseigner demande la construction de relations humaines entre élèves et enseignant-e-s qui ne peuvent pas être géré-e-s comme des nombres.

Le DASEN du Rhône a décidé de ne plus donner la priorité aux REP et REP+ et revient ainsi sur le statut de ces établissements où les élèves ne bénéficient plus ni des mesures sur les effectifs, ni des dispositifs RASED, ULIS et UPE2A dont ils devraient bénéficier tout comme les élèves hors REP.

pourquoi se syndiquer à SUD éducation

SUD éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Solidaires,

parce que modernité rime aujourd'hui avec exclusion, misère et précarité, dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme... autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, ainsi que, plus largement, toutes et tous les « sans » (travail, logement, papiers...) qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires,

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université, et nous faisons le pari de rassembler dans un même mouvement toutes les actrices et tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade. Et nous travaillons avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'envie de bousculer le (dés)ordre établi.

Démocratiques,

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et à décider de leur avenir. Contre le syndicalisme soluble dans les négociations de couloirs, clientéliste et cogestionnaire, nous nous efforçons de promouvoir la communication horizontale, l'animation et les décisions collectives, et de briser le monopole des discours « savants » et « légitimes » qui confisquent paroles et pensées.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations et les urgences de l'action, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble ! ■

bulletin d'adhésion 2020/2021

NOM Prénom

adresse postale

téléphone

mail personnel

lieu de travail et adresse

corps

discipline ou spécialité

❏ titulaire ❏ non-titulaire

échelon

❏ temps complet ❏ temps partiel

montant de la cotisation annuelle

date

signature

J'autorise SUD éducation Rhône à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés). Je prends note que mes coordonnées postales seront transmises à la Fédération des syndicats SUD éducation pour l'envoi du journal national. Je garde tout droit d'accès à ces informations ainsi que la possibilité de révoquer la présente autorisation en m'adressant au syndicat.

Les deux tiers de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de vos impôts si vous êtes imposable – ou vous sont reversés en crédit d'impôt si vous ne l'êtes pas. Chaque année, un reçu fiscal est envoyé aux adhérentEs courant avril. Le montant de nos cotisations syndicales est progressif : il représente annuellement 3 à 15 % d'un salaire net mensuel.

montant des cotisations 2020/2021

salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net	salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net
0 à 300 €	9 €	3 %	+ de 2 000 €	196 €	9,80 %
300 à 600 €	24 €	4 %	+ de 2 100 €	214 €	10,19 %
600 à 900 €	45 €	5 %	+ de 2 200 €	233 €	10,59 %
+ de 900 €	49 €	5,44 %	+ de 2 300 €	253 €	11 %
+ de 1 000 €	58 €	5,80 %	+ de 2 400 €	274 €	11,42 %
+ de 1 100 €	68 €	6,18 %	+ de 2 500 €	295 €	11,80 %
+ de 1 200 €	79 €	6,58 %	+ de 2 600 €	317 €	12,19 %
+ de 1 300 €	91 €	7 %	+ de 2 700 €	340 €	12,59 %
+ de 1 400 €	104 €	7,43 %	+ de 2 800 €	364 €	13 %
+ de 1 500 €	117 €	7,80 %	+ de 2 900 €	389 €	13,41 %
+ de 1 600 €	131 €	8,19 %	+ de 3 000 €	414 €	13,80 %
+ de 1 700 €	146 €	8,59 %	+ de 3 100 €	440 €	14,19 %
+ de 1 800 €	162 €	9 %	+ de 3 200 €	468 €	14,62 %
+ de 1 900 €	179 €	9,42 %	+ de 3 300 €	495 €	15 %

ensuite, ajouter 15 € de cotisation par tranche supplémentaire de 100 € de revenu.

Rédiger le(s) chèque(s) à l'ordre de SUD éducation Rhône et adresser votre paiement au 125 rue Garibaldi 69006 Lyon.

Pour un paiement échelonné, préciser au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées.

Adhérer au syndicat est un acte volontaire : nous ne recourons donc pas au prélèvement bancaire. Il est néanmoins possible de régler sa cotisation par virement : dans ce cas, contacter le syndicat.

agenda militant

jeudi 8 avril ■ journée

Grève nationale des AESH

jeudi 8 avril ■ journée

Formation nouveaux et nouvelles adhérent.es
Local de solidaires Rhône
125 rue Garibaldi 69006 LYON

17 au 21 mai ■ journées

Congrès fédéral

mardi 8 juin ■ 9h-17h

AG journée
Local de solidaires Rhône
125 rue Garibaldi 69006 LYON

sommaire

p.1 et 2: Bribes émerveillées de la manif féministe du 7 mars
p.3: Malgré la pandémie, la casse des moyens continue
p.4 et 5: REP et REP+ Sud Educ sur le front pour les plus précaires!
p.5 et 6: L'autogestion dans la classe aussi
p.6 et 7: Une attaque contre la liberté pédagogique et syndicale
p.8: Tentative de Maccarthysme contre l'université et la recherche
p.9 et 10: Liberté pour Tuna Altinel
p.10: Communiqué remplacements REP

pour plus d'infos
www.sudeducation69.org
@sudeduc69
@SudEduc69
@sudeduc69

itinéraires sud
le journal de sud éducation rhône

bimestriel ■ **nouvelle série**
n°121 ■ mars - avril 2021
n° CPPAP 0920 S 05020

imprimé par nos soins ■ directeur de la publication P. Bouvard
prix 2 € ■ abonnement 9 €

LYON 08 PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

itinéraires sud
le journal de sud éducation rhône
125 rue garibaldi 69006 lyon

DÉPOSÉ LE 26/03/2021
à distribuer avant le 30/03/2021

pour nous contacter
sud éducation rhône
125 rue garibaldi ■ **69006 lyon**
04 72 37 79 47
sudeduc69@sud-arl.org
www.sudeducation69.org

éducation Sud
est membre de l'Union syndicale **Solidaires**